

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

100^e séance / Lundi le 7 mars 2022 à 17 h 32

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère – District de Bellevue (n° 15)
Anik Des Marais – Conseillère – District de Mitigomijokan (n° 5)
Jean Lessard – Conseiller – District de Masson-Angers (n° 17)
Samuel Bertrand – Producteur agricole
Patrick Guay – Producteur agricole
Robyn York – Productrice agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification du territoire et programmes
Roberto Caron – Coordonnateur de projets, expertise conseil

Ressources externes

Philippe Duguay – Agent syndical, UPA Outaouais-Laurentides
Vincent Philibert – Conseiller en développement régional et gestion de programmes, MAPAQ Outaouais
Charles Séguin – Table Agroalimentaire de l’Outaouais
Aurélie Boyer – Chargé de projets, Table Agroalimentaire de l’Outaouais

Autres personnes présentes

Audrey Bureau – Cabinet de la mairesse
Catherine Leclerc – Attachée politique

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 32


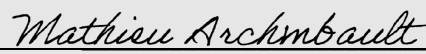
La présidente souligne la centième séance du Comité consultatif agricole (CCA). Depuis sa création en 2002, le CCA a grandement évolué. À ses débuts, il servait essentiellement à émettre des recommandations pour des projets en zone agricole. Au fil du temps, son rôle a été étendu à la planification des activités agricoles. Le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) représente la volonté de la Ville et du CCA à valoriser les ressources agricoles. La présidente aspire à rendre les activités agricoles encore plus attrayantes sur le territoire de la ville de Gatineau, et à en faire un moteur de relance économique post-covid. Un soutien à l’agriculture aide non seulement les agriculteurs locaux, mais également la population régionale à atteindre une plus grande autonomie alimentaire durable.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 02.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	--

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

4. Approbation du procès-verbal de la 99^e séance tenue le 7 février 2022

Le procès-verbal de la 99^e séance tenue le 7 février 2022 est approuvé.

5. Signature du procès-verbal de la 99^e séance tenue le 7 février 2022

Le procès-verbal de la 99^e séance tenue le 7 février 2022 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 99^e séance tenue le 7 février 2022

Aucun suivi n'est effectué.

7. État d'avancement : Entente sectorielle pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 (ESBO)

Vincent Philibert du MAPAQ présentera l'état d'avancement de l'ESBO, et fera un lien avec le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA). Parmi ses mandats figurent la gestion de l'ESBO et l'accompagnement de la Ville dans la réalisation de son PDZAA.

Le document *PowerPoint* « État d'avancement : Entente sectorielle pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 (ESBO) » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Qu'est-ce qu'une entente sectorielle?;
- L'ESBO en quelques grandes lignes;
- Liens entre l'ESBO et le PDZAA.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le portrait-diagnostic de l'abattage touche les territoires de l'Outaouais et des Laurentides puisqu'il est porté par la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides. Sinon tous les projets et leur financement sont rattachés à la région de l'Outaouais seulement;
- Plusieurs types de clientèles sont admissibles. Les demandes sont évaluées selon leur impact sur les cinq territoires de l'Outaouais. Les projets soutenus touchent généralement tous les territoires. Il est difficile de mesurer l'impact concret pour la ville de Gatineau précisément, mais elle retire certainement sa part du financement. Certains territoires plus proactifs poussent davantage leur développement;
- Il est trop tôt pour annoncer une continuité de l'entente, ou une nouvelle mouture pour le 31 mars 2023. Les partenaires semblent satisfaits de l'entente à la fin de sa première année. L'entente est bénéfique pour la région en général.

8. Rapport d'avancement du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)

Aurélié Boyer de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) présentera le rapport d'avancement du PDZAA.

Le document *PowerPoint* « Rapport d'avancement au CCA » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Présentation de la Table agroalimentaire de l'Outaouais;
- Plan de développement de la zone et des activités agricoles :
 - Action 1.3;
 - Action 1.7;
 - La TAO, un partenaire stratégique.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- De nouveaux indicateurs seront définis par l'agent de maillage pour mesurer les résultats et seront diffusés dans le plan d'opérationnalisation envoyé à la Ville chaque année;
- Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) documente plusieurs indicateurs en temps réels, tant sur le territoire de l'Outaouais que sur le territoire provincial;
- L'agent de commercialisation consiste en plusieurs bailleurs de fonds qui passent par l'ESBO. Un livrable est à remettre à la Ville et à Développement économique Canada, deux des bailleurs de fonds, à chaque fin d'année;
- Avec le chantier de commercialisation, d'autres indicateurs pourraient s'ajouter. Pour l'instant, les indicateurs sont assez généraux, et ne reposent plus sur le nombre d'emplois dans des entreprises ou les chiffres d'affaires, car ces données sont difficiles à obtenir;
- On demande s'il y a un plan pour pousser les propriétaires non exploitants à vendre leurs terres. On répond que le Laboratoire en agriculture urbaine propose 2 volets : le premier volet vise à inciter à prendre acte, puisqu'une législation empêche les constructions résidentielles en zone agricole. Le deuxième volet vise à encourager la mise en valeur des actifs agricoles, de mettre l'accent sur l'importance des gestes de ces propriétaires et d'offrir un marketing agroécologique. Il a été démontré dans la couronne métropolitaine de Montréal que ce type de marketing est profitable. Les villes de Québec et Sherbrooke seront contactées pour connaître leur fonctionnement au niveau des communications avec les propriétaires non exploitants, et si ces communications amènent des résultats;
- La possibilité d'exiger une surtaxe pour les propriétaires non exploitants est possible, mais complexe au niveau législatif. Une seule ville dans la province de Québec applique une telle surtaxe en vertu d'une législation spécifique, soit la Ville de Laval. Une ville ne peut pas décider de l'appliquer par elle-même; la décision doit venir du gouvernement provincial;
- La MRC des Collines base l'évaluation de son foncier agricole sur l'utilisation optimale du lot, et non l'utilisation réelle, pour encourager l'exploitation des terres en friche;
- Les villes ont le pouvoir de diminuer le taux de taxation pour les exploitants agricoles enregistrés;
- On privilégie un taux de taxation avantageux pour les terres agricoles sans friche à une surtaxe pour les terres en friche;
- On propose de s'inspirer de ce qui se fait dans les autres municipalités au niveau de la taxation pour encourager l'utilisation optimale des terres agricoles;
- On propose que le Comité se penche sur la question de la taxation en session de travail, pour évaluer les outils que la Ville dispose.

9. Varia

a) Comité de suivi du PDZAA

Le MAPAQ encourage les territoires à constituer un comité de suivi pour s'assurer que les actions du PDZAA soient mises en place, et pour stimuler une prise en charge proactive de ces actions. Le comité de suivi de la Ville de Gatineau n'est pour l'instant pas actif et le CCA assure ce rôle. Les partenaires doivent également être mobilisés pour accompagner la Ville. On répond que ce comité a été formé il y a quelques années, même s'il n'est pas actif. Le Service de l'urbanisme et du développement durable assure le suivi du PDZAA.

b) Chasse en zone agricole

Ce dossier est toujours à l'étude par le Service des affaires juridiques de la Ville. On mentionne être impatient que ce dossier se règle. Le CCA souhaite que le conseil discute de la recommandation dans les prochaines semaines.

On ajoute que l'aéroport de Gatineau était aux prises avec des troupeaux de dindons sur la piste d'atterrissage récemment. La problématique de la chasse n'est pas unique au milieu agricole. On répond que l'aéroport bénéficie d'un permis spécial qui lui permet d'abattre des animaux lorsqu'elle ne réussit pas à les faire fuir autrement. C'est ce même type de permission qu'on recherche pour les agriculteurs sur le territoire de la ville de Gatineau.

c) Séances en présentiel

La prochaine séance du CCA est prévue pour le 4 avril. La présidente demande aux membres s'ils souhaiteraient revenir aux séances en présentiel si possible, ou s'ils préfèrent les séances virtuelles. Une membre est en faveur du retour des séances en présentiel. Un autre membre souhaiterait des séances hybrides pour avoir la possibilité d'assister aux séances soit en présentiel ou en virtuel.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 37.